

Dès 2009

création de centres
d'expertise en
imagerie médicale
fonctionnant 24h/24

TIC Santé

Interopérabilité, sécurité, encadrement de la télémédecine : des axes annoncés par le gouvernement, une avancée pour le SNITEM

Paris, le 13 novembre 2008 - Le SNITEM se déclare satisfait des axes annoncés par Roselyne Bachelot Narquin, en Conseil des ministres le 5 novembre dernier, relatives aux technologies du numérique au service de la santé.

Les outils de la télémédecine pris en compte et associés à des enjeux forts

« L'e-santé apporte des solutions efficaces pour répondre à quatre grands enjeux auxquels est confronté notre système de santé : faciliter l'accès aux soins, permettre un suivi des malades chroniques à domicile, améliorer la qualité des soins et développer la médecine collaborative* » a déclaré Mme Bachelot Narquin, avant d'annoncer différentes mesures, visant à mettre ces techniques à disposition du plus grand nombre qui s'ajoutent au déploiement, à partir de 2010, du Dossier Médical Personnel (DMP).

Un cadre pour la télémédecine

La mise en place d'un cadre à la télémédecine constitue un préalable indispensable à son développement.

Le SNITEM ne peut donc que se satisfaire de l'annonce faite, par Roselyne Bachelot-Narquin, de la levée des derniers freins juridiques au développement de la télémédecine en termes de responsabilité et de financement.

Des centres d'expertise en imagerie médicale

Des centres d'expertise en imagerie médicale, seront créés en 2009, fonctionnant 24 heures sur 24 où des spécialistes délivreront un avis à distance et en temps réel dans certaines disciplines comme la neuroradiologie ou la cardiologie interventionnelle.

Interopérabilité et sécurité

Le SNITEM avait déjà noté, avec satisfaction, les déclarations d'André Loth relatives à la mise en place d'un identifiant national d'ici la fin 2009.

Les déclarations de la ministre, selon lesquelles le plan « Hôpital 2012 » mobiliserait des moyens importants pour que les hôpitaux se dotent de systèmes d'informations performants garantissant l'interopérabilité et la sécurité, permettent donc d'espérer que le chantier avancera plus vite que prévu, tout en garantissant la sécurité des données...

* Source : Compte-rendu du Conseil des Ministres du 5 novembre 2008

Le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (SNITEM) rassemble les fabricants de dispositifs médicaux et, en particulier, les industriels spécialisés de l'imagerie médicale (échographie, radiologie numérique, scanographie, imagerie par résonance magnétique, ...) dont les équipements produisent les informations à communiquer et à archiver. Il représente également les fabricants d'équipements médicaux communicants (pacemakers, défibrillateurs, moniteurs de paramètres physiologiques, ventilateurs, capteurs de paramètres, ...) permettant aussi, au-delà de leur fonction essentielle, de réaliser diagnostic, surveillance et suivi thérapeutique de personnes hospitalisées ou soignées à domicile.

Contact Presse :

BV CONSEIL Santé

Laurent Mignon

France Coutin

Tél : 01 42 68 83 40

bvconseil@bvconseil.com